

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le mardi 23 octobre 2018 à 13 h, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay
Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza
M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier
Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac
M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge
M. Georges Décarie, maire de Nominuingue
M. Michel Dion, maire de Kiamika
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
Mme Francine Laroche, mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain
Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf
M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus
M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe
M. Luc St-Denis, maire de L'Ascension

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et
Me Mélie Lauzon, adjointe à la direction, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 13 h.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13028-10-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par
M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel
que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13029-10-18

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2018**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Michel Dion
et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le procès-verbal de
la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du
25 septembre 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13030-10-18

**INFORMATION SUR LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
13 SEPTEMBRE 2018**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 13 septembre 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13031-10-18

SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC EN DÉCEMBRE

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'ajouter une séance ordinaire du conseil de la MRC, le lundi 10 décembre 2018, à 9 h, à la salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13032-10-18

**MENTION DE FÉLICITATIONS À MME DANIELLE
OUMET POUR LE PRIX ELSIE-GIBBONS 2018**

ATTENDU la nomination de Mme Danielle Ouimet, mairesse de la municipalité de Lac-du-Cerf, pour le prix Elsie-Gibbons 2018;

ATTENDU que ce prix est remis à une élue municipale en reconnaissance de son influence pour favoriser et encourager l'engagement des femmes, notamment en politique municipale;

ATTENDU que Mme Danielle Ouimet a été honorée le 20 septembre 2018 par la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle offre une mention de félicitations à Mme Danielle Ouimet, mairesse de la municipalité de Lac-du-Cerf, pour le prix Elsie-Gibbons 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13033-10-18

**MENTION DE FÉLICITATIONS À LA MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN POUR LE PRIX DU
CONCOURS INSPIRATION DE LA MUTUELLE DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)**

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain s'est vue décerner le troisième prix du concours Inspiration de la Mutuelle des municipalités du Québec le 20 septembre 2018;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle offre une mention de félicitations à la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain pour le prix du concours Inspiration de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13034-10-18

DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les procès-verbaux et les comptes-rendus suivants :

- Comité d'évaluation de la MRC d'Antoine-Labelle | 16 octobre 2017
- Comité IHV | 17 juillet 2018
- Procès-verbal du conseil d'administration du CLD | 14 juin 2018
- Compte-rendu du comité d'investissement commun | 19 septembre 2018
- Procès-verbal du comité exécutif du CLD | 19 septembre 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13035-10-18

**PLAN D'ACTION DU PROJET "STRATÉGIE JEUNESSE EN
MILIEU MUNICIPAL"**

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le plan d'action de la « Stratégie jeunesse en milieu municipal » de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13036-10-18

**OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ QUANT À L'APPEL
D'OFFRES ADM-21-2018 QUANT AU PLAN DE
DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE ROUGE**

ATTENDU la résolution MRC-CC-12950-06-18 autorisant le dépôt, au Fonds d'appui au rayonnement des régions, du projet de mise en valeur de la rivière Rouge;

ATTENDU l'appel d'offres ADM-21-2018 quant à une demande de prix pour des services professionnels afin de concevoir le plan de développement et de mise en valeur de la rivière Rouge;

ATTENDU le dépôt de l'analyse comparative quant aux offres de services reçues;

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat dans le cadre de l'appel d'offres ADM-21-2018 - Plan de développement et mise en valeur de la rivière Rouge, à la firme Enclume pour un montant de 22 832,66 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13037-10-18

**PRÉSENTATION DU PLAN DE DÉPLOIEMENT
D'INTERNET HAUTE-VITESSE (IHV)**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le plan de déploiement du réseau numérique de fibres optiques à la maison produit par CIMA+.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13038-10-18

**ÉTAT DE SITUATION QUANT À LA NÉGOCIATION DE
L'ENTENTE-CADRE MRCAL-CTAL**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle construira un réseau numérique dans le but d'offrir aux propriétés de son territoire des services de télécommunications de qualité;

ATTENDU que la MRC s'est déclarée compétente en matière de systèmes communautaires de télécommunication, tel qu'il appert à la résolution MRC-CC-12787-01-18 du 30 janvier 2018;

ATTENDU que la MRC souhaite accorder un contrat de service pour la gestion et les opérations courantes du réseau numérique à être construit à une coopérative de solidarité;

ATTENDU l'article 938 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) permettant l'adjudication d'un contrat de fourniture de services de gré à gré avec une coopérative de solidarité à certaines conditions;

ATTENDU que la Coopérative de solidarité de télécommunications d'Antoine-Labelle, ci-après la Coopérative, s'engage à fournir les services pour la gestion et l'opération du réseau numérique à être construit et qu'à cet égard, la Coopérative sera responsable d'assurer le bon fonctionnement du réseau numérique en tout temps pendant la durée de l'entente et/ou de tout renouvellement;

ATTENDU que la MRC sera et demeurera en tout temps propriétaire du réseau numérique et de tous les équipements, matériaux et/ou installations afférentes, incluant ceux ajoutés en cours de contrat par la MRC;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, l'entente de partenariat avec la Coopérative de solidarité de télécommunications d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13039-10-18

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ PARITAIRE DE GESTION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVEMENT À L'OPÉRATION ET LA GESTION DU RÉSEAU NUMÉRIQUE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU que l'entente de partenariat relativement à l'opération et la gestion du réseau numérique de la MRC d'Antoine-Labelle qui interviendra entre la MRC d'Antoine-Labelle et la Coopérative de solidarité de télécommunications d'Antoine-Labelle prévoit la formation d'un comité paritaire de gestion;

ATTENDU que deux élus et un membre de la direction de la MRC d'Antoine-Labelle représenteront la MRC au sein de ce comité;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité de nommer MM Gilbert Pilote et Normand St-Amour, à titre d'élus de la MRC, et le directeur général adjoint de la MRC d'Antoine-Labelle, à titre de membre de la direction, comme représentants de la MRC au comité paritaire de gestion.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT 469 ET ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ANTOINE-LABELLE

Avis de motion est par la présente donné par le préfet M. Gilbert Pilote, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 469 et édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle sera présenté, pour étude et adoption, et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13040-10-18

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT : ABROGEANT ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT 469 ET ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Francine

Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le projet de règlement concernant abrogeant et remplaçant le règlement 469 et édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RETOUR SUR LES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES ET IMPACTS QUANT À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Des discussions ont lieu concernant les modifications législatives ne permettant plus dorénavant de verser l'excédent de l'allocation en salaire.

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 420

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil de la MRC.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 420

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil de la MRC afin d'apporter une modification au salaire du préfet.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13041-10-18

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION MRC-CC-12650-10-17 QUANT À L'APPEL DE PROJETS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS

ATTENDU la résolution MRC-CC-12650-10-17 autorisant la MRC d'Antoine-Labelle à verser aux organismes culturels retenus les sommes dans le cadre de la politique de soutien aux organismes culturels;

ATTENDU l'aide financière de 1 500 \$ accordée au projet des "Précambriens" quant à la mise à jour du contenu d'adhésion annuelle de l'application mobile "Où sont passés les draveurs";

ATTENDU les difficultés rencontrées ne permettant pas de réaliser le projet;

ATTENDU les coûts de 350 \$ déjà engagés pour l'adhésion annuelle 2017-2018;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité de modifier la résolution MRC-CC-12650-10-17 quant à l'appel de projets dans le cadre de la Politique de soutien aux organismes culturels afin de prévoir une

somme de 350 \$ pour le projet "Où sont passés les draveurs" au lieu d'une somme de 1 500 \$.

Il est de plus résolu que le montant résiduel de 1 150 \$ soit affecté à l'appel de projets 2018-2019 de la Politique de soutien aux organismes culturels.

ADOPTÉE

RETOUR SUR LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS)

La directrice générale fait un retour sur le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) et informe les maires et mairesses que le budget disponible pour la région des Laurentides est de 5 227 000 \$. Un montant de 70 000 \$ est réservé afin de réaliser un plan de travail, ce dernier devra être fait avant le 31 décembre 2018. Elle informe également qu'un montant de 5 000 \$ du Fonds de développement des territoires (FDT) devra être réservé pour la coordination via le Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides. Les maires et mairesses sont de plus informés des critères d'admissibilité.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES (CDESL)

Les maires et mairesses sont informés des activités du Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides (CDESL). Un retour sera fait sur ce dossier lors de l'élaboration du budget 2019.

DEMANDE DE FONDS POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - VOYAGE SCIENTIFIQUE À LA NASA ET ORLANDO

Les maires et mairesses prennent connaissance de la demande d'aide financière de l'École Polyvalente Saint-Joseph dans le cadre d'un voyage scientifique. Un retour sera fait sur ce dossier lors de l'élaboration du budget 2019.

ÉTAT DE SITUATION DU COMITÉ DE VIGIE SANTÉ

Un état de situation quant au comité de santé vigie santé est fait. Les maires et mairesses souhaitent que ce comité soit maintenu malgré le changement de gouvernement. Ce sera un comité de travail indépendant.

RÉFLEXION QUANT À L'UTILISATION DU PLASTIQUE SUR LE TERRITOIRE

À l'initiative de M. Pierre Flamand, maire de la municipalité de Lac-des-Écorces, une réflexion quant à l'utilisation du plastique sur le territoire est faite. Une rencontre avec le comité de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est prévue en décembre 2018 et des discussions pourront avoir lieu quant aux mesures possibles.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13042-10-18

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION MRC-CC-12950-06-18 QUANT AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) | ENVELOPPE DE DÉVITALISATION

ATTENDU la résolution MRC-CC-12950-06-18 autorisant la MRC d'Antoine-Labelle à déposer le projet du pôle de développement du Windigo du Parc régional de la Montagne du Diable, le projet du Parc régional du Poisson Blanc ainsi que le projet de mise en valeur de la rivière Rouge.

ATTENDU que le projet de mise en valeur de la rivière Rouge a été déposé par la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par M. Luc St-Denis, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de modifier la résolution MRC-CC-12950-06-18 afin d'y ajouter que le préfet, et/ou la direction générale de la MRC d'Antoine-Labelle, sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif, le cas échéant, au projet de mise en valeur de la rivière Rouge.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13043-10-18

RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ (MSP) PUBLIQUE SUR LA FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU le questionnaire sur la formation en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique (MSP);

ATTENDU que les réponses à ce formulaire constituent un exercice préalable à une réflexion du MSP sur la formation des pompières et pompiers du Québec;

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les réponses au questionnaire du MSP et d'autoriser la direction générale à les soumettre au ministère de la Sécurité publique (MSP).

ADOPTÉE

SERVICE D'INGÉNIERIE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13044-10-18

OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC "TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE À LAC-SAGUAY (SECTEUR GUÉNETTE), PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD - ING-02-2018"

ATTENDU le lancement d'un appel d'offres public pour «Travaux de remplacement de ponceaux et réfection de chaussée à Lac-Saguay (secteur Guénette), Parc linéaire Le P'tit Train du Nord-ING-02-2018»;

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 10 octobre 2018;

ATTENDU que cinq (5) soumissions ont été reçues et ont été jugées conformes suite à l'analyse de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la soumission de Gaétan Lacelle Excavation est jugée conforme et offre le meilleur prix;

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat dans le cadre de l'appel d'offres ING-02-2018 quant aux travaux de remplacement de ponceaux et réfection de chaussée à Lac-Saguay (secteur Guénette), Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, au soumissionnaire conforme ayant soumis le meilleur prix, soit Gaétan Lacelle Excavation pour un montant de 110 486,24 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13045-10-18

OCTROI DE CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DU TABLIER DU PONT ACIER-BOIS À MONT-LAURIER, SECTEUR PARC INDUSTRIEL – ING-04-2018

ATTENDU que la MRC a demandé des soumissions pour le « *Remplacement du tablier du pont acier-bois sur le parc linéaire dans le secteur du parc industriel à Mont-Laurier* » dans le cadre de l'appel d'offres ING-04-2018;

ATTENDU que Les constructions Yvon Charbonneau ont soumis la meilleure offre de prix;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de « *Remplacement du tablier du pont acier-bois sur le parc linéaire dans le secteur du parc industriel à Mont-Laurier* », dans le cadre de l'appel d'offres ING-04-2018, au soumissionnaire conforme ayant soumis la meilleure offre de prix, soit Les constructions Yvon Charbonneau pour un montant de 24 476,67 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

PLANIFICATION PRÉLIMINAIRE 2019

Mme Andrée-Anne Lemieux, directrice du service d'ingénierie civil de la MRC d'Antoine-Labelle est présente et informe les maires et mairesses de la planification préliminaire des travaux pour 2019.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13046-10-18

DEMANDES D'ADHÉSION À L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que l'article 16 de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle prévoit que pour être valide, la demande doit être acceptée par la majorité des parties à l'entente dans un délai de 60 jours suivant le dépôt de la demande;

ATTENDU les demandes d'adhésion par résolutions des municipalités de Lac-des-Écorces et de Notre-Dame-du-Laus à l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle qui ont été reçues respectivement le 11 octobre 2018 et le 19 octobre 2018;

ATTENDU que l'article 16 de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle prévoit que la demande d'adhésion soit déposée avant le 1^{er} juillet et que le service d'ingénierie a démarré ses fonctions le 27 juin 2018;

ATTENDU que le service d'ingénierie a procédé à l'analyse des demandes et qu'il est jugé que les projets ajoutés ne compromettent pas la planification des municipalités partenaires;

EN CONSÉQUENCE, le service d'ingénierie recommande au conseil de la MRC d'Antoine-Labelle d'accepter exceptionnellement pour 2018 les demandes d'adhésion des municipalités de Lac-des-Écorces et de Notre-Dame-du-Laus même si l'ensemble des termes de l'article 16 de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle ne sont pas respectés, vu la date de mise en place du nouveau service;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les demandes d'adhésion par résolutions des municipalités de Lac-des-Écorces et de Notre-Dame-du-Laus à l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu d'accepter les municipalités de Lac-des-Écorces et de Notre-Dame-du-Laus comme partenaires de l'entente relative à

la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13047-10-18

RÉVISION DES TAUX 2019

ATTENDU les discussions suite à la rencontre quant aux orientations budgétaires 2019 du 25 septembre 2018;

ATTENDU qu'à l'article 10 de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle, il est mentionné que le taux horaire de l'ingénieur est à 65 \$/heure et que ce taux pourra être révisé annuellement par résolution du conseil de la MRC;

ATTENDU que dans le guide de gestion des priorités du service d'ingénierie, adopté au conseil de la MRC du 28 août 2018, au terme de la résolution MRC-CC-12993-08-18, le taux horaire du technicien en génie civil est de 45 \$/heure et que ce taux pourra être révisé annuellement par résolution du conseil de la MRC;

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité de modifier le taux horaire de l'ingénieur de la MRC d'Antoine-Labelle à 70 \$/heure pour 2019, plutôt que 65 \$/heure.

Il est de plus résolu que le taux horaire du technicien en génie civil soit modifié à 50 \$/heure pour 2019, plutôt que 45 \$/heure.

Il est de plus résolu de majorer de 5 \$ le taux applicable aux organismes partenaires, tel que mentionné au guide de gestion des priorités quant au taux horaire de l'ingénieur et du technicien afin que les taux applicables soit à compter de 2019, un taux horaire de 70 \$/heure pour le technicien en génie civil et de 105 \$/heure pour l'ingénieur.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CC 13048-10-18

REGISTRES DE CHÈQUES SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant le numéro 52227 et les numéros 52279 à 52422, totalisant 545 744,65 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2018. Le chèque numéro 52314, au nom de la Financière Banque Nationale est manquant, il est daté du 1^{er} octobre 2018, au montant de 48 146,55 \$. Le chèque numéro 52315, au nom de la Financière Banque Nationale est également manquant, il est daté du 4 octobre 2018, au montant de 32 583,13 \$.

- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 514317 à 514333 (élus), le numéro 112301 (élus) et les numéros 514334 à 514421 (employés) totalisant 122 981,15 \$, dont 122 673,67 \$ en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2018;
- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 786 à 797, totalisant 30 852,34 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2018
- le registre de chèques des TPI, portant le numéro 1279 à 1280, totalisant 1 571,36 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2018. Le chèque numéro 1280 étant annulé;
- le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, chèques portant les numéros 403 à 405, totalisant 780,69 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13049-10-18

**ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES
AU 30 SEPTEMBRE 2018**

Il est proposé par M. Luc St-Denis, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des comparatifs des revenus et des dépenses de la MRC d'Antoine-Labelle au 30 septembre 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13050-10-18

**AUTORISATION QUANT AU FINANCEMENT
TEMPORAIRE RELATIF AU RÈGLEMENT 470
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
50 245 811 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROJET
BRANCHER ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU la résolution MRC-CC-12888-04-18 quant à l'adoption du règlement d'emprunt # 470 pour le projet Brancher Antoine-Labelle;

ATTENDU les offres reçues suite à une demande de soumission sur invitation;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers, à contracter, auprès de la Banque Nationale du Canada, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, un emprunt temporaire sous forme de marge de crédit à taux variable correspondant au taux de base canadien de la banque, moins 0,25 %, afin de permettre la réalisation de travaux dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle, pour un montant maximal de 24 236 900 \$, jusqu'à ce que les travaux soient complétés et que l'on puisse procéder au financement à long terme, soit le 30 septembre 2021 ou avant.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet, et la direction générale, à signer les documents à cet effet auprès de la Banque Nationale du Canada.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13051-10-18

**AUTORISATION QUANT À L'OUVERTURE DE COMPTE
POUR LE FINANCEMENT TEMPORAIRE RELATIF AU
RÈGLEMENT 470 POUR LA RÉALISATION DU PROJET
BRANCHER ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU la résolution MRC-CC-13050-10-18 quant à l'autorisation dans le cadre du financement temporaire relatif au règlement 470 décrétant une dépense et un emprunt de 50 245 811 \$ pour la réalisation du projet Brancher Antoine-Labelle;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité d'autoriser la MRC d'Antoine-Labelle à procéder à l'ouverture d'un compte bancaire accompagné d'une marge de crédit à la Banque Nationale et destinés au projet Brancher Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu d'autoriser la Banque Nationale du Canada à honorer, payer et débiter au compte de la MRC d'Antoine-Labelle, tous les chèques signés et libellés avec deux des signatures autographiées, à savoir :

DEUX D'ENTRE EUX :

Préfet : M. Gilbert Pilote (*ou signature électronique*)

Préfet suppléant : M. Georges Décarie

Directrice générale : Me Mylène Mayer (*ou signature électronique*)

Directeur général adjoint : M. Kaven Davignon.

Il est de plus résolu de désigner l'adjointe à la direction générale aux activités financières, à titre d'administrateur des services en ligne de la Banque Nationale du Canada.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13052-10-18

**RECOMMANDATION QUANT AU RAPPORT DE
CONSULTAXES**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a procédé à un mandat de vérification de récupération de la TPS et TVQ pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 13 novembre 2017 auprès de la firme Consultaxes ltée;

ATTENDU que la MRC a engagé des montants pour l'achat et la rénovation de l'Édifice Émile-Lauzon, pour lesquels aucun remboursement de la taxe sur les intrants (RTI) n'a été réclamé;

ATTENDU le dépôt du rapport de la firme Consultaxes produit le 18 janvier 2017;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle peut effectuer le choix, en vertu de l'article 272 *Loi sur la taxe de vente du Québec* (LTVQ), qui s'appliquerait sur les constructions et travaux d'amélioration effectués depuis l'entrée en vigueur de la TVQ en 1992, dont notamment depuis l'acquisition de l'Édifice Émile-Lauzon en 2004;

ATTENDU que le taux d'activité commerciale était fixe à 32,28 % en 2017;

ATTENDU qu'un montant estimé, à la date du rapport, de 55 000 \$ pourrait être réclamé et que déduction faite, des sommes devront être payées à la firme, de 35 %, soit 19 250 \$, un montant de 35 750 \$ pourrait être versé à la MRC si celle-ci réclamait le RTI;

ATTENDU que ce choix implique cependant que si les espaces locatifs de la MRC diminuent de plus de 10 % elle devra effectuer un remboursement;

ATTENDU que si la MRC devenait l'unique utilisateur, ou si l'usage diminue à moins de 10 %, elle devrait entre autres, rembourser 100 % des sommes reçues, soit 55 000 \$;

ATTENDU que le directeur général du CLD d'Antoine-Labelle a fait part de son intention de maintenir sa location dans l'Édifice Émile-Lauzon;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport du 18 janvier 2017 produit par Consultaxes ltée et de mandater l'adjointe à la direction générale aux activités financières à effectuer le choix prévu à l'article 272 *Loi sur la taxe de vente du Québec* (LTVQ) et ainsi, de procéder à la récupération comme remboursement de la taxe sur les intrants (RTI) de la partie de la TVQ payée sur les travaux de construction et d'amélioration de l'Édifice Émile-Lauzon;

Il est de plus résolu de préserver le montant du remboursement au bâtiment afin de prémunir la MRC d'Antoine-Labelle d'une variation du pourcentage des activités commerciales et, de ce fait, d'un éventuel remboursement, provenant de la demande et que ce montant devra être établi par le conseil de la MRC, lorsque les montants réels finaux seront connus de Consultaxes.

ADOPTÉE

VISITEURS

TABLE DES AÎNÉS / COMITÉ DES SAGES

M. Claude Ménard ainsi que Mmes Danielle Longpré et Marie-Ève Morin sont présents. Les maires et mairesses sont informés des services de la Table des aînés ainsi que des services du comité des Sages.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**DEMANDE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN POUR LE COURS
D'EAU TRAVERSANT LE LOT 5 391 435 DANS LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC**

ATTENDU la demande de la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac dans sa résolution 9435-08-2018, quant à une demande d'intervention dans un cours d'eau traversant le lot 5 391 435, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle;

ATTENDU que la demande consiste à des travaux d'entretien pour afin de rétablir le libre écoulement des eaux du cours d'eau, améliorer le drainage des champs agricoles, faciliter les activités de semences et de récoltes;

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux d'entretien;

ATTENDU que cette entente prévoit notamment la possibilité pour une municipalité de demander une autorisation pour ce type de travaux;

ATTENDU la recommandation d'acceptation favorable des travaux contenue dans le rapport de l'employée régionale désignée des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle daté du 10 septembre 2018;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'analyse de l'employée régionale désignée des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle daté du 10 septembre 2018 et d'accepter la demande, conditionnellement à la réception des autorisations requises.

Il est de plus résolu à l'unanimité qu'un projet d'entente avec la municipalité de municipalité de Sainte-Anne-du-Lac et la MRC d'Antoine-Labelle soit ultérieurement présenté pour approbation au Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Frédéric Houle, directeur général, est présent. Il informe les maires et mairesses des dossiers en cours depuis la dernière séance du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle et présente les dernières activités du CLD.

ACCUEIL DES ENTREPRISES PAR LES MUNICIPALITÉS

M. Frédéric Houle informe que des rencontres avec les conseils municipaux regroupés par secteur ont eu lieu, afin de discuter des

différents irritants, identifier les problématiques et trouver des solutions.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13054-10-18

POSITIONNEMENT FACE AU PROJET MAISON DE L'ENTREPRENEUR

ATTENDU la démarche du CLD de demander 80 000 \$ du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la poursuite des actions de la planification stratégique pour l'essor économique du CLD d'Antoine-Labelle;

ATTENDU la présentation du projet de la Maison de l'entrepreneur par la SADC, la Chambre de commerce de Mont-Laurier et le CLD;

ATTENDU que le CLD propose que sur ce montant de 80 000, un montant de 40 000 soit réservé au projet de la Maison de l'entrepreneur;

ATTENDU qu'un montant de 40 000 \$ est demandé au FDT pour une période de 5 ans;

ATTENDU que le FDT se termine le 31 décembre 2019 et qu'étant donné le montant demandé, il est difficile de s'engager sur plusieurs années à cet effet;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter qu'un montant de 40 000 \$ soit versé via le fonds de développement des territoires (FDT) pour la mise en place de la Maison de l'entrepreneur pour 2019.

Il est de plus résolu, étant donné les négociations prochaines des ententes entre le gouvernement du Québec et les municipalités, de réserver la somme de 105 748,61 \$, accumulée au 31 octobre 2018, au Fonds d'investissement de la MRC afin de soutenir financièrement la mise en place de la Maison de l'entrepreneur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13055-10-18

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ QUANT À LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

ATTENDU le dépôt de la grille de répartition des sommes allouées à la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ATTENDU le dépôt du tableau résultant de l'analyse des projets et des recommandations du comité régional de gestion de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie qui s'est réuni le 18 octobre 2018;

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que recommandé

par le comité régional de gestion de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, les projets du Parc régional Montagne du Diable et Coopérative de solidarité des éleveurs des Hautes-Laurentides, pour des montants de 50 000 \$ chacun.

ADOPTÉE

VISITEURS

BUREAU DU CINÉMA (15 H 30)

Mme Marie-Josée Pilon, directrice du Bureau du cinéma et de la télévision des Laurentides est présente et informe les maires et mairesses quant à la mission de l'organisme. Elle présente le bilan triennal 2015-2016-2017 et une demande de contribution pour une entente sectorielle est également faite.

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CC 13056-10-18

REGISTRE DE CHÈQUE DES TNO DE SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- Le registre de chèques des TNO, portant les numéros 7918 à 7939, totalisant 34 596,92 \$ et portant sur la période de 1^{er} au 30 septembre 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13057-10-18

ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des comparatifs des revenus et des dépenses des TNO de la MRC d'Antoine-Labelle au 30 septembre 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13058-10-18

SOMMES PAYABLES PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2018 - 2^E VERSEMENT

ATTENDU la facture reçue du ministère de la Sécurité publique le 27 mars 2018 quant aux sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2018;

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à faire le 2^e versement au montant de 26 061 \$ relativement aux services de la Sûreté du Québec en territoires non organisés (TNO), pour l'année 2018.

ADOPTÉE

Mme Danielle Ouimet, mairesse de la municipalité Lac-du-Cerf, quitte la séance, il est 16 h.

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CC 13059-10-18

EMBAUCHE DE LA GREFFIÈRE ADJOINTE

ATTENDU la tenue du concours 18-AD-09 pour le poste de greffière adjointe de la cour municipale, poste permanent à temps complet;

ATTENDU les entrevues du 15 octobre 2018;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Nancy Mathieu afin de combler le poste de greffière adjointe à la cour municipale, classe III, à temps complet, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13060-10-18

POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la Politique santé et sécurité au travail, de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13061-10-18

POSTE DE TECHNICIEN(NE) EN GÉNIE CIVIL, CLASSE IV

ATTENDU l'intérêt démontré par les municipalités partenaires ainsi que les besoins au sein du service d'ingénierie;
ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un affichage de poste.

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité que le poste de technicien(ne) en génie civil, classe IV soit un poste permanent à temps complet.

ADOPTÉE

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RÉSOLUTION MRC-
CC 13062-10-18

DEMANDE DE PRÉSIDENTE À LA TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TGIRT)

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité de nommer

le préfet, M. Gilbert Pilote, à titre de président de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) Nord.

ADOPTÉE

POINTS D'INFORMATION

Le préfet et la directrice générale entretiennent les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Rencontre des secrétaires-trésoriers / directeurs généraux du 30 octobre 2018;
- Ouverture de la période d'appel de candidatures pour la 57^e finale des Jeux du Québec à l'été 2022 | Sports Québec;
- Début des services du Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Antoine-Labelle;
- Territoire hérité, habité, légué – L'aménagement culturel du territoire;
- Risques liés à la circulation en milieu agricole;
- Un nouvel outil pour aider les personnes immigrantes à décrocher un emploi en région.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 16 h 05.

Gilbert Pilote, préfet

Me Mylène Mayer, directrice générale et secrétaire-trésorière

